

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES DE LA  
RÉGION EST DE TOULON**



**Rapport relatif au prix et à la qualité du service public  
d'eau potable  
pour l'exercice 2024  
présenté conformément à l'article  
L 2224-5 du Code Général  
des collectivités territoriales**



**Hôtel de ville - Place du 11 novembre 83250 LA LONDE LES MAURES**

**Tél. : 04.94.05.24.47**

**mail : [accueil@siaeau.com](mailto:accueil@siaeau.com)**

## SOMMAIRE

<b>I- CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC</b>	
1- Historique du syndicat	3
2- Territoire	3
3- Estimation de la population desservie	4
4- Conditions d'exploitation du service: le contrat	4
5- L'origine de l'eau	6
6- Les conventions des achats d'eau	7
7- Gestion coordonnée de la ressource: suivi du protocole	8
8- Les usines du syndicat	11
9- Le rendement des usines	12
10- Volumes prélevés	12
11- Le patrimoine du syndicat	13
12- Les débits souscrits	14
13- Schéma et Longueur du réseau: structure du réseau et stratégie de mobilisation de l'eau	16
<b>II – TARIFICATION ET RECETTES</b>	
1- Éléments relatifs au prix du M3 vendu aux communes	19
2- Factures d'eau des communes – Prix moyen du m3	20
<b>III- INDICATEURS DE PERFORMANCES</b>	
1- Les aspects quantitatifs	21
2- La défense incendie	21
3- La qualité de l'eau	22
4- Protection de la ressource	23
<b>IV – FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	
1- Le compte administratif 2024	24
2- Les engagements du syndicat	24
3- État de la dette	24
4- Schéma directeur et programme de travaux	25
<b>V- TABLEAU RÉCAPITULATIF</b>	27

## I - LES CARACTÉRISTIQUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU

### 1- HISTORIQUE DU SIAE DE TOULON

Les quelques dates importantes marquant le Syndicat sont les suivantes :

1947 : Constitution du Syndicat

1954 : Construction de l'usine de production de Carnoules

1968 : Construction de l'usine de production du Trapan

1980 : Début d'un contrat d'affermage conclu avec la CEO pour une durée de 18 ans.

1991 : Construction de l'usine de production des Maurettes

2005 : Fin de l'adhésion de la Seyne au Syndicat

2007 : Fin de l'approvisionnement à deux aires autoroutières gérées par Escota.

2008 : Fin du contrat (30/06), et début du nouveau contrat d'affermage avec la CEO pour une durée de 18 ans.

2008 : Mise en service de l'extension des Maurettes à HYÈRES .

2010 : Mise en service de la canalisation d'adduction du secteur Ouest et mise en service des travaux concessifs prévus au contrat.

2012: Installations de deux surpresseurs VIET – HYÈRES et PIERREFEU

2013: Restructuration de l'usine de CARNOULES.

2013: Renouvellement d'une canalisation à PIERREFEU – Cave coopérative – Pont réal Martin (travaux finis en 2014).

2013: Installation de deux destructeurs d'ozone- Usine de Carnoules et Usine du Trapan .

2015: Renouvellement de deux canalisations sur la commune de LA LONDE

2015 : Renouvellement de la canalisation DN350 sur 1600 ml située sur la commune de La Londe –

2015 : Renouvellement de la canalisation DN200 sur 820 ml réservoir des Bormettes – La Londe - Installation de deux réducteurs de pression antenne de Cabasson

2015: Installation de groupes électrogènes

2016: Installation de deux déshumidificateurs Usine du Trapan – Travaux usine de CARNOULES

2017: Renouvellement d'une conduite sur la commune de PIERREFEU réservoir Saint Michel

2018: Adhésion de la commune de CARNOULES – Installation d'un surpresseur et d'une conduite sur CARNOULES – Réhabilitation d'une conduite sur la commune de COLLOBRIÈRES

2019: Installation de deux groupes électrogènes à l'usine du Trapan à BORMES LES MIMOSAS.

2020: Réhabilitation des réservoirs de CARNOULES et de L'ANGUILLOU à BORMES – Renouvellement de la conduite de CABASSON à BORMES- Sécurisation du partiteur (Mise en place de clôtures) de BORMES LES MIMOSAS.

2021: Renouvellement d'une conduite sur la commune de LA LONDE – Les Jassons

2022 : Le dévoiement et le renforcement de la conduite d'adduction syndicale DN 150 à La Crau,

2023 : Renouvellement de la conduite La Londe tranche 1 menant à l'usine du Trapan.

2023 : Installation d'un groupe électrogène au Cot du Trapan commune de Bormes Les Mimosas.

2023 : Remplacement de la canalisation en diamètre 200 la commune de Pierrefeu.

2024 : Renouvellement de la conduite La Londe tranche 2 menant à l'usine du Trapan.

### 2- LE TERRITOIRE

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau de la Région Est de Toulon regroupe 9 communes pour lesquelles il assure l'approvisionnement en eau (production et adduction).

Chacune des communes a gardé la compétence "distribution". Ces communes sont les suivantes : Pierrefeu, Collobrières, la Crau, Carqueiranne, Carnoules, Hyères les Palmiers, la Londe Les Maures, Bormes-les-Mimosas et le Lavandou pour une population permanente de l'ordre de 121 755 habitants.

**3- EPCI : MÉTROPOLE « TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE » (LA CRAU CARQUEIRANNE HYÈRES)  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES » (LA LONDE, BORMES LES MIMOSAS, LE LAVANDOU, PIERREFEU, COLLOBRIÈRES) CŒUR DE VAR (CARNOULES)**



### 3- ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE – 9 ABONNÉS

Population au 1<sup>er</sup> janvier 2024

COMMUNES	Nombre d'habitants
BORMES LES MIMOSAS	8 291
CARNOULES	3 884
CARQUEIRANNE	9 582
COLLOBRIÈRES	1 927
HYÈRES	54 444
LA CRAU	19 590
LA LONDE LES MAURES	11 577
LE LAVANDOU	6 277
PIERREFEU	6 183
<b>TOTAL</b>	<b>121 755 Hab</b>

### 4- CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE – LE CONTRAT, LE RÔLE DE CHACUN

Le syndicat investit, le fermier assure l'exploitation et la distribution de l'eau potable aux communes.

Fermier VEOLIA	Syndicat
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation du service</li> <li>- Trois opérations de travaux neufs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux neufs</li> <li>- Travaux patrimoniaux de renouvellement</li> </ul>

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et pour une durée de 18 ans (jusqu'au 30 juin 2026), le syndicat a délégué l'exploitation du service à son fermier VEOLIA qui assure:

- Les achats d'eau,
- La production de l'eau et le traitement de l'eau,
- L'élévation de l'eau jusqu'aux sites de stockage
- La distribution de l'eau jusqu'aux compteurs de vente en gros
- Le renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs
- Le service aux communes comprenant la relève mensuelle des compteurs en gros, le suivi des débits atteints par communes, l'émission et le recouvrement des factures.
- Trois opérations de travaux ont été contractuellement mises à la charge du fermier (réservoir de l'Anguillon, traitement des boues au Trapan et à Carnoules).

En dehors de ces trois opérations de travaux neufs, le syndicat assure les travaux patrimoniaux

- Travaux neufs de renforcement, extension et mise en conformité des ouvrages
- Travaux de renouvellement et grosses réparations à caractère patrimonial pour la partie génie civil et canalisations.

Le délégataire est chargé au quotidien de l'exploitation et de l'entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Le délégataire est chargé de gérer les relations avec les usagers.

## LE CONTRAT ET LES AVENANTS

Avenant N°	Date d'effet	Commentaire
3	01/01/2024	- Modification du régime de TVA applicable aux activités de la collectivité - Respect des principes de laïcité
2	19/01/2015	- Intégration nouveau ouvrages, - Modification programme de renouvellement, - Investissement concessifs.
1	23/03/2010	- Modification de la définition du coefficient de révision applicable en ce qui concerne le programme prévisionnel de travaux de renouvellement et de grosses réparations à caractère fonctionnel prévu à l'article 19.2.2.2 du contrat afin de suivre les engagements du Délégataire en terme d'execution de ce programme ; - Précision plus en avant des clauses de versement par le Délégataire à la Collectivité de la part syndicale du prix de l'eau.

## Présentation du contrat

✓ Délégataire	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
✓ Périmètre du service	Alimentation en eau potable des communes de Pierrefeu, Collobrières, La Londe, Hyères, Carqueiranne, Bormes-les-Mimosas, Le Lavandou, La Crau, et Carnoules
✓ Numéro du contrat	X6500
✓ Nature du contrat	Affermage
✓ Date de début du contrat	01/07/2008
✓ Date de fin du contrat	30/06/2026

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
achat	SCP	Achat d'eau brute à la SCP
achat	TOULON	Achat d'eau brute Toulon Production
vente	BORMES LES MIMOSAS	Vente d'eau à Bormes les Mimosas
vente	CARQUEIRANNE	Vente d'eau Carqueiranne
vente	COLLOBRIERES	Vente d'eau à Collobrières
vente	HYERES	Vente d'eau Hyères
vente	LA CRAU	Vente d'eau à la Crau
vente	LA LONDE LES MAURES	Vente d'eau La Londe les Maures
vente	LE LAVANDOU	Vente d'eau au Lavandou
vente	PIERREFEU DU VAR	Vente d'eau à Pierrefeu
vente	CARNOULES	Vente d'eau à Carnoules

En l'état actuel, le fermier assure totalement dans le cadre de son contrat d'affermage, la gestion technique du réseau, des usines de production et des stations de pompage.

L'exploitation de l'ensemble du patrimoine du Syndicat ayant été déléguée, le SIACRET ne dispose d'aucun moyen adapté pour assurer une gestion technique des ouvrages.

Sur le plan technique, ce contrat prévoit que:

Le délégataire exploite le service à ses risques et périls et assure le renouvellement des équipements électromécaniques et des appareillages hydrauliques, il apporte des prestations supplémentaires notamment: dans la sécurisation de la ressource en eau en diminuant les prélèvements sur la retenue de CARCES et en augmentant les achats d'eau auprès de la Société du Canal de Provence.

### Production

Répartition de la production actuelle : 10 % pour l'usine de Carnoules, 30 % pour l'usine du Trapan et 60% pour l'usine des Maurettes.

la production comprend :

- la vente en gros aux collectivités.
- l'eau perdue au niveau des fuites dans les réseaux d'adduction.
- l'eau non comptabilisée (poteaux incendie, piquages clandestins...).

### 5- ORIGINE DE L'EAU

	Achat d'eau brute à la Ville de TOULON	Achat d'eau brute à la SCP		TOTAL
- Origine de l'eau	Retenue de Carcès	Retenue du Trapan	Verdon	
- Point de prélèvement	Usine de Carnoules	Usine du Trapan	Usine des Maurettes	
- Nature de la ressource	Eau de surface	Eau de surface		
<b>Volumes prélevés (m<sup>3</sup>)</b>	<b>2 663 859 m<sup>3</sup></b>	<b>1 124 149 m<sup>3</sup></b>	<b>4 108 350 M<sup>3</sup></b>	<b>7 344 142 M<sup>3</sup></b>



## **LES CAPTAGES**

**REtenUE DE CARCÈS:** l'adduction d'eau de CARCÈS est la propriété de la Métropole de TPM, elle alimente en eau les collectivités suivantes : Ville de Toulon, Marine nationale, Syndicat Est de TOULON, la commune de La Valette, le Syndicat La Valette – La Garde – Le Pradet.

Elle comprend un barrage en terre avec un volume de retenue entre 6 000 000 m<sup>3</sup> à 8 000 000 m<sup>3</sup>, une station de pompage et une station d'alerte pouvant détecter les pollutions accidentielles de l'eau brute et comportant une mesure en continu.

## **LE BARRAGE DE CARCÈS**

Une restriction de côte du plan d'eau a été prononcée ces dernières années, dans l'attente de travaux de confortement et d'auscultation complémentaire prescrits par la DREAL PACA, organisme de contrôle de l'ouvrage. Des travaux de reprise d'étanchéité doivent impérativement être programmés par la ville de TOULON dans les prochaines années afin que la retenue retrouve sa capacité de stockage optimale.

**LE LAC DE VINS** d'une capacité de 1 000 000 m<sup>3</sup> peut être sollicité en cas de sécheresse.

**COMBECAVE:** ancienne mine à ciel ouvert de capacité de 850 000 m<sup>3</sup> située à CABASSE, elle permet d'alimenter directement l'usine de pompage, via le canal de prise d'eau de l'Issole.

Les eaux de CARCÈS alimentent l'usine de traitement de CARNOULES, propriété du Syndicat.

## **LA RETENUE DU TRAPAN**

Les eaux de la retenue du Trapan appartiennent à la Société du Canal de Provence, elle alimente de façon saisonnière la station de traitement du Trapan, propriété du Syndicat. La retenue se situe sur la commune de Bormes Les Mimosas, la capacité de la retenue est d'environ de 2 000 000 m<sup>3</sup>, le gros de l'alimentation de la ressource provient du Verdon à travers le réseau de canaux de la Société du Canal de Provence.

## **6- LES CONVENTIONS POUR LES ACHATS D'EAU**

### **CONVENTION AUPRÈS DE LA VILLE DE TOULON :**

Le SIAECRET a souscrit une convention de livraison d'eau en gros, auprès de la ville de TOULON et de son délégataire (VEOLIA) afin d'alimenter son usine de CARNOULES en eau brute. Cette eau vient du lac de Sainte Suzanne, plus communément appelé lac de CARCÈS. Début 2022, une nouvelle convention a été signée par le Syndicat avec la Métropole « TPM » et la CEO.

Cette convention définit les obligations de chacune des parties parmi lesquelles : Le SIAECRET s'est engagé à acheter à la ville de Toulon un minimum de 1 500 000 m<sup>3</sup>/an. Ces achats d'eau sont à la charge du délégataire.

### **CONVENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE :**

Le Syndicat s'est inscrit dès 2007, dans une politique de gestion coordonnée des ressources, visant à faciliter la préservation de la ressource de CARCÈS, en faisant appel à la ressource régionale gérée par la Société du Canal de Provence. Un protocole d'accord a été signé en 2007 qui permet au Syndicat de bénéficier du tarif particulier "Complément de Ressources". Le SIAECRET a souscrit un contrat de fourniture d'eau avec la Société du Canal de Provence intégrant les dispositions de la « Gestion Coordonnée de la Ressource ».

Les souscriptions auprès de SCP ont été reprises à l'identique dans le cadre du renouvellement de la convention d'achat eau au 1er janvier 2022 pour une durée de cinq ans :

CONVENTION AVEC LA SCP			
Débits souscrits	TRAPAN	POSTE DU GOLF HÔTEL	SOUSCRIPTION TOTALE DES 2 POSTES
Usage normal	0 l/s	300 l/s	300 l/s
Usage saisonnier (1)	200 l/s	0 l/s	200 l/s
Usage Secours	100 l/s	0 l/s	100 l/s
<b>TOTAL</b>	<b>300 l/s</b>	<b>300 l/s</b>	<b>600 l/s</b>

Les tarifs applicables pour les achats d'eau auprès de SCP sont composés de redevances :

- d'une redevance par l/s souscrit pour chacun des usages.
- d'une part proportionnelle aux volumes achetés.
- Après dénonciation par le SIAECRET du contrat antérieur :
  - Reconduction des dispositions et particularités convenues lors de la signature du protocole de "Gestion Coordonnée des Ressources":
  - Maintien du tarif complément de ressource sur 300 l/s souscrits en fourniture annuelle.
  - Transfert possible des souscriptions d'un poste à l'autre pour optimiser le coût des achats d'eau.
  - Décalage du saisonnier du 01 juin au 30 septembre.

Les achats d'eau à la SCP sont à la charge du déléguétaire.

Depuis les travaux effectués en 2008 par le SIAECRET, l'usine des Maurettes sur la commune de HYÈRES est devenue l'usine principale du SIAECRET.

## 7- GESTION COORDONNÉE DE LA RESSOURCE - SUIVI DU PROTOCOLE

Le protocole d'accord relatif aux conditions d'alimentation en eau du Syndicat par la Société du Canal de Provence dans le cadre de « La Gestion Coordonnée de la Ressource » en 2008 permet au SIAECRET de limiter ses prélèvements sur CARCES et de bénéficier du tarif GCR (-18 % sur l'usage normal).

Les besoins en eau du Syndicat ont en effet baissé ces dernières années de manière significative, ceci en relation avec la modification par certaines communes adhérentes de leur stratégie de mobilisation de leurs ressources propres.

## 8- LES USINES DU SYNDICAT



Vue extérieure



USINE DU TRAPAN – BORMES LES MIMOSAS



L'usine a été construite en 1969 avec une capacité de 300 l/s.

Elle est composée :

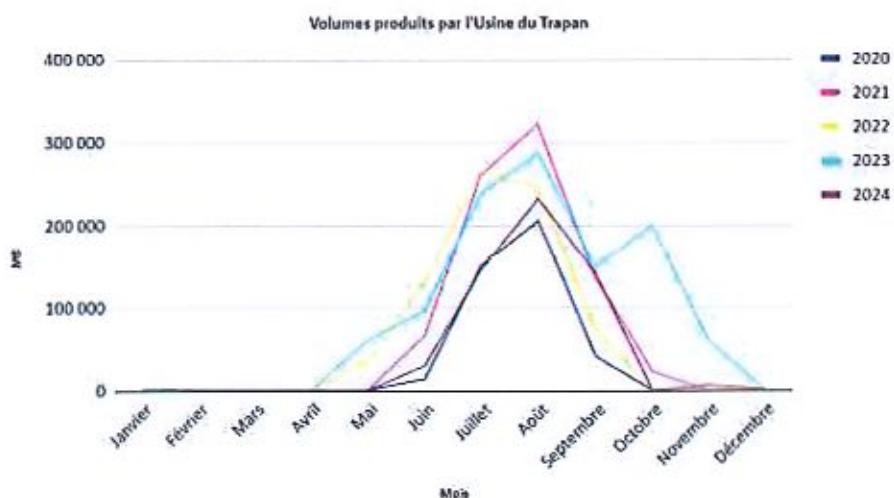
- d'un stockage de l'eau brute dans l'ancien décanteur
  - d'une pré-ozonation permettant un abattement des matières organiques et l'oxygénéation de l'eau
  - d'une filtration biologique sur sable
  - d'une désinfection à l'ozone
  - d'une post-chloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le réseau
- Les débits d'eau à traiter à terme sont les suivants :
- Débit de production : 300 l/s
  - Débit horaire de production : 1 080 m<sup>3</sup>/h
  - Débit journalier maximum : 25 900 m<sup>3</sup>/j

L'usine du Trapan peut être alimentée, soit par la retenue du Trapan, soit par le Canal de Provence en cas de problème de qualité d'eau de température ou du COT (carbone organique total).

Cette usine traite l'eau de la retenue du TRAPAN (SCP). Elle a la capacité de traitement de 300 l/s. L'usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 1 000 m<sup>3</sup>. Elle alimente par pompage le réservoir de l'Anguillon (2 000 m<sup>3</sup>). Cette usine est désormais à l'arrêt ou en veille de septembre à juin.

#### Évolution des volumes produits sur l'usine du Trapan, en m<sup>3</sup>

Mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	0	0	0	0	0	2 170	0
Février	0	0	0	0	0	0	0
Mars	0	0	0	0	0	0	0
Avril	117	0	0	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0	34 218	60 460	0
Juin	17 714	36 616	14 245	66 455	131 296	96 760	29 950
Juillet	147 322	157 474	151 419	261 057	265 601	239 577	146 463
Août	190 110	179 898	205 682	321 549	245 848	287 483	232 604
Septembre	33 011	33 260	41 470	136 744	73 553	148 888	142 336
Octobre	0	401	0	23 064	0	200 586	0
Novembre	0	1 119	0	0	0	59 857	5 427
Décembre	25	0	0	0	0	0	237
TOTAL	388 298	408 768	412 816	808 869	750 516	1 095 781	557 017





## USINE DE CARNOULES

L'usine a été construite en 1953, elle a une capacité de production de 200 l/s, portée en 1967, à 300l/s. L'eau arrive depuis CARCÈS par une adduction de type béton sur une longueur de 52,8 km.

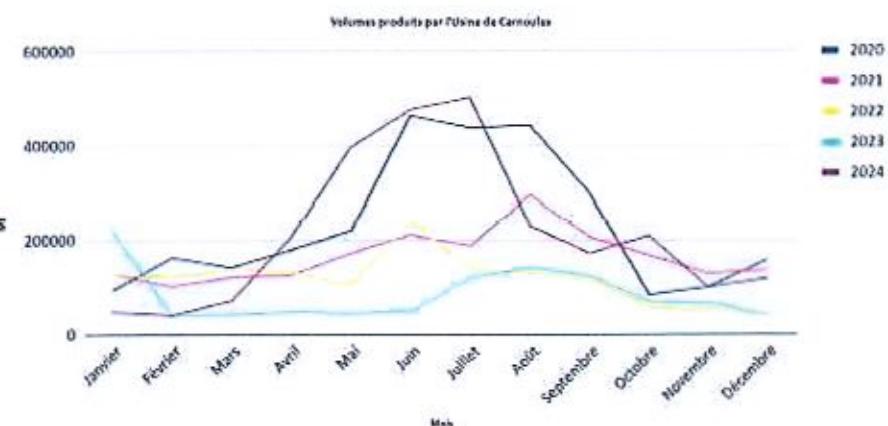
La filière comprend :

- une clarification de l'eau comprenant
  - pré-chloration
    - flocculation au WAC HB
    - décantation
  - filtration biologique sur charbon actif en grain
  - une désinfection à l'ozone et une désaturation
  - Désinfection à l'ozone
  - Post chloration au chlore pour maintenir la qualité de l'eau sur le réseau.

L'usine possède 2 réservoirs d'eau traitée d'un volume total de 5 000 m<sup>3</sup>, elle dessert gravitairement le réseau du syndicat par le réservoir du Viet (3 000 m<sup>3</sup>) avec une surpression en cas de fortes demandes.

### Évolution des volumes produits sur l'usine de Carnoules, en m<sup>3</sup>

Mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	38146	100660	93565	127830	126469	218 933	47 487
Février	34451	113688	162319	101373	120238	40 507	40 344
Mars	41073	130774	141464	121102	137563	41 260	70 606
Avril	117401	102190	178809	125651	132207	48 069	206 224
Mai	155057	153450	219240	171885	104823	45 073	396 504
Juin	305784	418058	463956	210501	237525	49 831	476 295
Juillet	503774	510173	437741	186973	140680	121 008	502 245
Août	490539	525689	443257	296407	130462	141 798	229 260
Septembre	443952	304222	300152	206117	120711	125 142	172 008
Octobre	385485	134215	84626	168131	57561	70 052	208 728
Novembre	341627	140424	99625	129271	48897	67 012	100 028
Décembre	179078	98612	157079	136327	44835	40 439	118 380
<b>TOTAL</b>	<b>3 036 366</b>	<b>2 732 155</b>	<b>2 781 833</b>	<b>1 981 568</b>	<b>1 401 971</b>	<b>1 009 124</b>	<b>2 568 109</b>





## USINE DES MAURETTES - HYÈRES (USINE PRINCIPALE DU SYNDICAT)

L'usine des Maurettes, propriété du Syndicat, est située sur la commune de Hyères. L'eau brute est achetée à la SCP, elle provient directement de la ressource du Verdon par le canal de Provence. L'usine a été construite en 1991 avec une capacité de production de 150 l/s, portée en 2008 à 300 l/s.

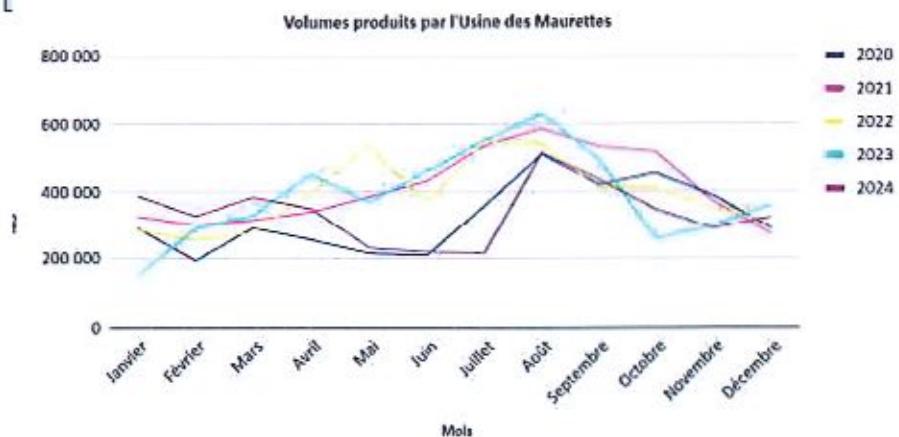
Elle est composée de :

- d'une pré chloration, pour l'abattement de la matière organique,
- d'une filtration sur sable (avec possibilité de collage sur filtre au WAC),
- d'une désinfection par UV,
- d'une post chloration au chlore gazeux.

L'usine possède 3 réservoirs d'eau traitée d'une capacité totale de 2 550 m<sup>3</sup>.

**Évolution des volumes produits par l'usine des Maurettes, en m<sup>3</sup>**

Mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	321 497	309 332	290 320	324 906	284 965	149 101	388 019
Février	307 139	230 452	193 290	301 184	252 986	289 724	326 471
Mars	355 369	292 223	291 132	314 606	278 093	329 449	383 740
Avril	346 155	337 050	255 873	339 938	395 023	454 087	349 935
Mai	365 875	376 983	214 684	385 837	533 449	368 726	231 211
Juin	303 290	271 750	209 610	433 099	370 142	462 159	218 778
Juillet	208 874	291 834	359 107	536 856	548 428	552 295	216 907
Août	243 957	460 705	511 050	586 966	539 679	631 615	515 293
Septembre	194 735	378 416	422 033	533 264	408 322	497 051	436 916
Octobre	172 328	374 360	454 884	517 268	407 301	258 578	346 173
Novembre	85 064	308 180	387 938	370 312	350 928	296 384	288 898
Décembre	215 048	311 053	289 020	271 883	307 937	361 518	321 387
						3 728	



USINES	2023	2024
<b>CARNOULES</b>	94,80 %	96,41 %
<b>TRAPAN</b>	97,48 %	97,39 %
<b>LES MAURETTES</b>	95,09%	97,94 %
<b>RENDEMENT GLOBAL</b>	95,79 %	97,3 %

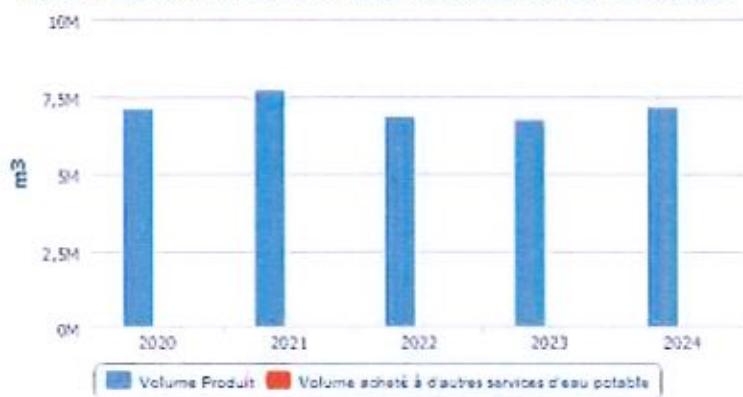
#### 10- VOLUMES PRÉLEVÉS

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>)</b>	<b>7 124 472</b>	<b>7 390 416</b>	<b>7 470 389</b>	<b>8 025 741</b>	<b>7 151 480</b>	<b>7 079 377</b>	<b>7 344 142</b>	<b>3,7 %</b>
<b>Volume prélevé par ressource (m<sup>3</sup>)</b>								
UP - Usine de Carnoules	3 464 725	2 846 358	2 968 017	2 064 608	1 488 063	1 064 511	2 663 859	150,2 %
UP - Usine des Maurettes	3 254 376	4 108 554	4 075 396	5 138 156	4 886 700	4 890 717	4 108 350	-16,0 %
UP - Usine du Trapan	405 371	435 504	426 976	822 977	776 717	1 124 149	571 933	-49,1 %
<b>Volume prélevé par nature d'eau (m<sup>3</sup>)</b>								
Eau de surface	7 124 472	7 390 416	7 470 389	8 025 741	7 151 480	7 079 377	7 344 142	3,7 %

→ *Le volume produit et mis en distribution*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Volume prélevé (m<sup>3</sup>)</b>	<b>7 124 472</b>	<b>7 390 416</b>	<b>7 470 389</b>	<b>8 025 741</b>	<b>7 151 480</b>	<b>7 079 377</b>	<b>7 344,142</b>	<b>3,7 %</b>
Volume eau brute acheté	7 127 318	7 390 416	7 470 389	8 025 741	7 151 480	7 079 377	7 543 941	6,6 %
Besoin des usines	580 477	307 155	396 799	319 185	321 740	323 785	195 288	-39,7 %
<b>Volume produit (m<sup>3</sup>)</b>	<b>6 543 995</b>	<b>7 083 261</b>	<b>7 073 590</b>	<b>7 706 556</b>	<b>6 829 740</b>	<b>6 755 592</b>	<b>7 148 854</b>	<b>5,8%</b>
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 182 724	6 649 505	6 563 829	6 807 450	3,7 %
<b>Pertes en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	<b>183 549</b>	<b>386 312</b>	<b>320 699</b>	<b>223 832</b>	<b>180 235</b>	<b>191 763</b>	<b>341 404</b>	<b>78,0 %</b>

Evolution des volumes produits et achetés à d'autres services d'eau potable



## 11- LE PATRIMOINE SYNDICAL

Cette section présente la liste des installations de prélèvement et de production associées au contrat.

INSTALLATION DE PRODUCTION	Capacité de production (m <sup>3</sup> /j)
UP - USINE DE CARNOULES	24 000
UP - USINE DES MAURETTES	25 900
UP - USINE DU TRAPAN	24 000
<b>Capacité totale</b>	<b>73 900</b>

RÉSERVOIR OU CHÂTEAU D'EAU	Capacité de stockage (m <sup>3</sup> )
RÉSERVOIR DE L'ANGUILLO (3000M3)	3 000
RÉSERVOIR DE PEIGROS (50M3)	50
RÉSERVOIR DU VIET NOUVEAU (3000M3)	3 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DE CARNOULES	4 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DE CARNOULES	1 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DES MAURETTES	1 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DU TRAPAN	1 000
RÉSERVOIR EAU TRAITÉE DES MAURETTES 2	1 100
RÉSERVOIR. DU VIET ANCIEN (1000 m3)	1 000
RÉSERVOIR DE L'ANGUILLO (2000M3)	2 000
RÉSERVOIR DU COL DU TRAPAN (500M3)	500
RÉSERVOIR.PARTITEUR DE BORMES	1 000
<b>Capacité totale</b>	<b>18 650</b>

INSTALLATION DE REPRISE, DE POMPAGE OU SURPRESSEUR	Débit des pompes (m <sup>3</sup> /h)
SURP - BON PIN	650
SURP - LA BENOÎTE	200
SURP - LA LONDE	650
SURP - LA PORTANIÈRE	30
SURP - LE VIET AMONT	900
SURP - LE VIET AVAL	650
SURP - COL DU TRAPAN (NOUVEAU)	500
SURPRESSEUR DE LA BOUVINE	160
SURPRESSEUR DE PIEGROS	85
SURPRESSEUR VEG CARNOULES	7

ST RECHLORATION COL DU TRAPAN
ST. RECHLORATION DU BON PIN
ST RECHLORATION LE VIET
ST. RECHLORATION LES HAUTS JASSON
ST. MESURE CHLORE LA MANNE

## 12- LES DÉBITS SOUSCRITS

Le syndicat dessert deux types de communes : Celles qui ont une ou des ressources propres, et qui utilisent l'eau du syndicat en complément toute l'année, ou en appoint l'été et celles, qui ne disposent d'aucune ressource locale et qui utilisent l'eau du syndicat pour leur alimentation en eau potable.

### **VENTE D'EAU EN GROS**

Les conditions particulières d'alimentation en eau des communes membres sont définies dans le règlement du service de l'eau potable et ses annexes, signé entre le Syndicat et les Communes.

Ces conditions définissent les points de livraison d'eau et les débits souscrits. Celles-ci peuvent être modifiées par avenant.

Ce règlement indique que le syndicat n'a pas vocation à assurer la défense incendie, cependant des branchements incendie peuvent être réalisés.

Le débit maximal global garanti à la commune est égal au débit souscrit par celle-ci.

Si le débit de pointe est supérieur au débit souscrit, la commune doit payer une redevance de dépassement.

Le débit souscrit peut être révisé chaque année à la hausse avant le 31 janvier.

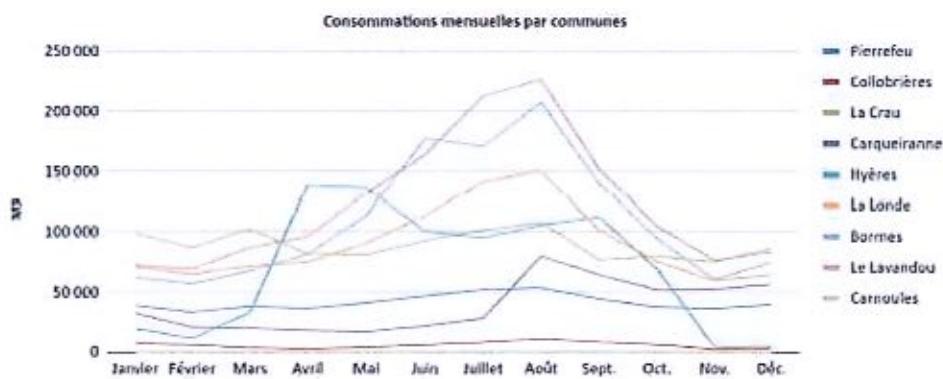
Souscription des communes pour 2024 et le débit de pointe

Commune	Débit souscrit l/s	Débit de pointe
PIERREFEU	49	42,64
COLLOBRIÈRES	7	6,97
LA CRAU	55	47,05
CARQUEIRANNE	65	56,55
HYÈRES	180	84,84
LA LONDE	83	73,99
BORMES	165	149,44
LE LAVANDOU	165	120,83
CARNOULES	2	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>771</b>	<b>582,28</b>

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Volume vendu selon le décret (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	6 563 829	6 807 450	3,7 %
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	6 563 829	6 807 450	3,7 %
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	6 563 829	6 807 450	3,7 %
BORMES LES MIMOSAS	1 226 482	1 209 306	1 299 069	1 389 119	1 383 230	1 303 361	1 309 243	0,5 %
CARNOULES	0	0	0	0	19 145	0	0	0
CARQUEIRANNE	617 723	549 886	600 803	636 170	526 968	487 090	464 677	-4,6 %
COLLOBRIÈRES	89 947	65 767	63 925	86 565	99 641	102 101	70 246	-31,2 %
HYÈRES	529 954	728 317	710 717	1 126 679	445 599	632 567	832 434	31,6 %
LA CRAU	1 025 214	1 056 036	1 059 377	1 035 354	1 009 453	1 044 079	1 073 133	2,8 %
LA LONDE LES MAURES	1 078 052	1 165 388	1 163 505	1 200 669	1 179 816	1 067 800	1 080 955	1,2 %
LE LAVANDOU	1 346 084	1 429 362	1 361 063	1 511 603	1 492 133	1 459 634	1 476 709	1,2 %
PIERREFEU DU VAR	446 990	492 887	494 432	496 565	493 520	467 197	500 053	7,0 %

Mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	359 643	409 991	383 885	452 736	411 434	370 204	435 506
Février	341 590	344 140	355 609	402 557	373 224	330 231	366 815
Mars	396 442	422 997	432 596	435 708	415 656	370 709	454 346
Avril	463 673	439 240	434 682	465 589	527 230	502 156	556 159
Mai	520 932	530 433	433 924	557 722	672 490	474 259	605 170
Juin	626 788	726 424	687 811	710 055	738 963	608 750	723 387
Juillet	859 970	959 481	948 267	984 886	954 709	912 880	811 381
Août	924 605	1 166 292	1 159 989	1 204 922	915 989	1 060 896	943 735
Septembre	671 697	715 898	763 655	876 125	602 586	771 081	701 077
Octobre	557 813	508 976	539 510	708 463	464 862	529 216	521 735
Novembre	426 691	449 723	487 563	499 583	399 825	423 253	368 442
Décembre	394 151	409 665	446 099	408 210	352 772	401 957	413 677
<b>TOTAL</b>	<b>6 543 995</b>	<b>7 083 260</b>	<b>7 073 590</b>	<b>7 706 556</b>	<b>6 829 740</b>	<b>6 755 592</b>	<b>6 807 450</b>

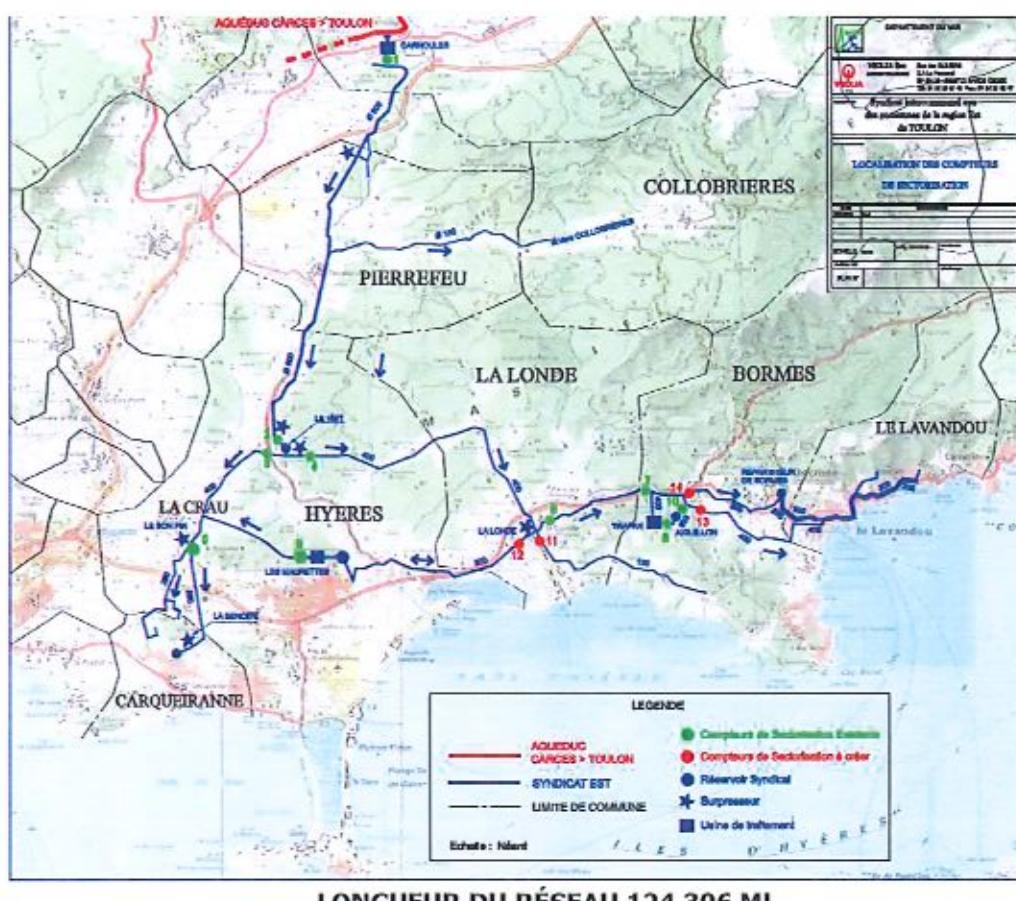


#### PRIX DU M3 AUX COMMUNES

COMMUNES	2023	2024
PIERREFEU	<b>1,38€</b>	<b>1,35€</b>
LA CRAU	<b>1,05€</b>	<b>1,0€</b>
CARQUEIRANNE	<b>1,61€</b>	<b>1,62€</b>
HYÈRES	<b>2,78€</b>	<b>2,13€</b>
LA LONDE	<b>1,23€</b>	<b>1,23€</b>
BORMES LES MIMOSAS	<b>1,55€</b>	<b>1,56€</b>
LE LAVANDOU	<b>1,46€</b>	<b>1,46€</b>
COLLOBRIÈRES	<b>1,17€</b>	<b>1,38€</b>
CARNOULES (2 l/s en secours)	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>

**6 807 450 m<sup>3</sup> vendus au prix moyen de 1,466 euros/m<sup>3</sup> HT**

### 13 - SCHÉMA ET LONGUEUR DU RÉSEAU – STRATÉGIE DE MOBILISATION DE L'EAU



#### STRUCTURE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

L'épine dorsale du réseau d'alimentation en eau potable du Syndicat est constituée par :

- Une canalisation de 500 mm de diamètre d'une longueur totale d'environ 16 km alimentant le réservoir du VIET à partir de CARNOULES.
- Une canalisation de 400 mm de diamètre d'une longueur de 6km alimentant les communes de l'ouest (LA CRAU, CARQUEIRANNE, HYÈRES OUEST à partit du VIET).
- Une canalisation d'alimentation de la partie Est de diamètre 400 à 300 mm d'un longueur de 16 km du réservoir du Viet au réservoir de L'ANGUILLON.
- Une canalisation de 500 mm qui alimente le réseau aval du Viet à partit de l'usine des Maurettes .
- Deux feeders de 400 mm de diamètre qui alimentent l'ensemble des réservoirs des communes de BORMES et du LAVANDOU.
- L'antenne de CABASSON de 10 km environ alimente les communes de BORMES LES MIMOSAS et LA LONDE.
- Une canalisation de 300 mm de diamètre , d'une longueur de 8 km du surpresseur de LA LONDE au père éternel commune de HYÈRES, permet d'assurer l'alimentation de la commune de HYÈRES partie Est et réalimenter le réseau syndical à partir de l'usine des Maurettes.

#### STRATÉGIE DE MOBILISATION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU

Historiquement, l'usine de CARNOULES était utilisée prioritairement compte tenu de son coût de production inférieur, les usines du TRAPAN et des MAURETTES étaient utilisées en appont estival, en secours de l'usine de CARNOULES pendant l'hiver.

La nouvelle stratégie d'achats d'eau du syndicat, élaborée dans le cadre du protocole de gestion coordonnée des ressources signé avec la SCP, modifie ce schéma en favorisant l'achat d'eau auprès de la SCP.

***En période estivale :***

- L'eau produite par l'usine de CARNOULES dessert gravitairement les communes de PIERREFEU et COLLOBRIÈRES.
- Les communes de LA CRAU, CARQUEIRANNE et HYÈRES Ouest sont alimentées par l'eau de l'usine des MAURETTES, via le nouveau feeder allant DES MAURETTES→LA CRAU.
- La commune de HYÈRES EST est alimentée par un mélange d'eau des MAURETTES et de CARNOULES.
- Par l'intermédiaire des surpresseurs du VIET, du BON PIN, de la BENOÎTE et de LA LONDE, l'usine de CARNOULES dessert également en renfort les communes de LA CRAU, CARQUEIRANNE, LA LONDE et HYÈRES OUEST (LE FENOUILLET).
- Les communes de BORMES LES MIMOSAS et du LAVANDOU sont alimentées par un mélange d'eau des 3 usines, le mélange étant effectué au niveau des réservoirs de l'ANGUILLOU.

***En dehors de la période estivale :***

- La totalité du réseau Nord (PIERREFEU, COLLOBRIÈRES) reste alimentée en priorité par l'usine de CARNOULES. En cas de nécessité, ce secteur peut être alimenté par l'usine des MAURETTES par l'intermédiaire des 2 surpresseurs de LA BOUVINE et de LA PORTANIERE mis en service en 2012.
- Les communes de HYÈRES, de LA LONDE, de BORMES LES MIMOSAS et du LAVANDOU sont alimentées par l'eau produite par l'usine des MAURETTES.
- Les communes de LA CRAU et de CARQUEIRANNE sont alimentées en priorité par l'eau des MAURETTES mais peuvent également être alimentées en cas de besoin par l'usine de CARNOULES ou par un mélange des deux.

**L'INVENTAIRE DES RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS ET BRANCHEMENTS**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	123,6	123,6	124,3	124,3	124,4	124,4	0,0 %
Longueur de distribution (ml)	123 593	123 605	124 298	124 298	124 384	124 394	0,0 %
<i>dont canalisations</i>	123 593	123 605	124 298	124 306	124 384	124 384	0,0 %
Nombre d'appareils publics	32	32	33	33	34	34	0,0 %
<i>dont poteaux d'incendie</i>	32	32	33	33	34	34	0,0 %
Nombre de branchements	91	91	91	91	92	93	1,1 %
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
<b>Compteurs</b>							
Nombre de compteurs	87	87	87	87	88	88	0,0 %
Nombre de compteurs remplacés		19	11	14	11	14	27,3 %
Taux de compteurs remplacés		21,8	12,6	16,1	12,5	15,9	27,2 %

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)

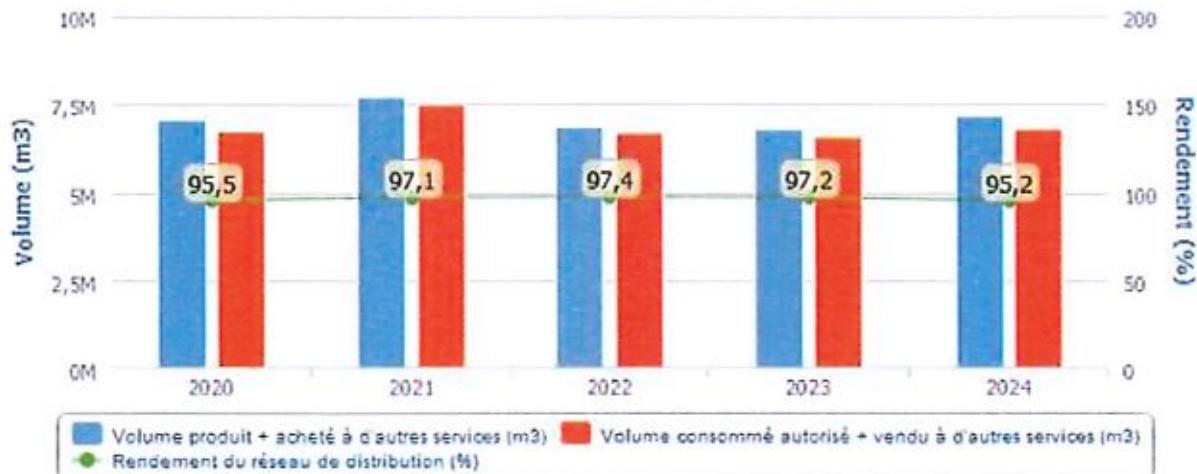
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de renouvellement	0,33	0,32	0,59	0,59	0,60	0,97	0,97
Longueur du réseau	122 465	123 593	123 605	124 298	124 306	124 384	124 384
Longueur renouvelée totale	100	0	2 350	0	1 275	2 435	0

Gestion patrimoine niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance et de la gestion du réseau	90	90	90	90

### → Rendement de réseau calculé sur la période asynchrone

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)	97,2 %	94,6 %	95,5 %	97,1 %	97,4 %	97,2 %	95,2 %	
Volume vendu à d'autres services (m <sup>3</sup> ) .....	6 360 446	6 696 949	6 752 891	7 482 724	6 649 505	6 563 829	6 807 450	3,7 %
Volume produit (m <sup>3</sup> ) .....	6 543 995	7 083 261	7 073 590	7 706 556	6 829 740	6 755 592	7 148 854	5,8 %
Perte en distribution (M3)			320 699	223 832	180 235	191 763	341 404	78,0 %

### Evolution du rendement du réseau de distribution



## Les Recherches de fuites

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Nombre de fuites sur canalisations	0	0	5	4	2	5	7	40,0 %
Nombre de fuites par km de canalisations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	100 %
Nombre de fuites sur branchements	0	0	0	0	1	0	0	0 %
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0% 0%
Nombre de fuites réparées	0	0	5	4	3	5	7	40,0 %

→ *L'indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] et l'indice linéaire de pertes en réseau [P106.3]*

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j) (A-B)/(L/1000)/365	4,11	8,56	7,09	4,93	3,97	4,22	7,50
Volume non comptés(m3)	183 549	386 312	320 699	223 832	180 235	191 763	341 404
Longueur de canalisation de distribution(ml)	122 465	123 593	123 605	124 298	124 306	124 384	124 384

L'indice de connaissance des réseaux

Gestion patrimoine	2020	2021	2022	2023	2024
Indice de connaissance des réseaux	90	90	90	90	90

## II -LE PRIX DU SERVICE DE L'EAU - TARIFICATION ET RECETTES

### 1- Éléments relatifs au prix du m<sup>3</sup> aux communes

#### Modalités de tarification

Compte tenu des fluctuations saisonnières très importantes de demande en eau, le SIAECRET a mis en place une tarification de l'eau comportant :

- une redevance de débit facturée en fonction des débits souscrits par les communes .
- une redevance de débit pour dépassements des débits souscrits.
- un prix du mètre cube appliqué aux volumes consommés du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.
- un prix du mètre cube appliqué aux volumes consommés du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai.

Ces périodes de facturation sont appliquées depuis le 01 juillet 2008.

Ces tarifications ont été définies en fonction :

- Des mécanismes de facturation des achats d'eau à la SCP, qui représentent une charge très importante pour le Syndicat.
- De la nécessité d'éviter les débits de pointe trop élevés prélevés par les communes pour limiter l'importance des investissements nécessaires à la période estivale.

#### Modalités d'évolution de la tarification

Ce coefficient sera arrondi au dix millième le plus proche dans lequel :

$$K = 0,15 + 0,19 \text{ ICHTTS1} + 0,44 \text{ A} + 0,04 \text{ E} + 0,08 \text{ TP10a} + 0,10 \text{ FSD2}$$

ICHTT51o      A0      E0      TP10ao      FSD2o

**ICHTTS1** est la valeur de l'indice coût horaire du travail de tous salariés dans les industries mécaniques et électriques

**A** est le prix représentatif de l'évolution des tarifs d'achats d'eau

**E** est la valeur de l'indice électricité moyenne tension PVIC40-10-10

**TP10a** est la valeur de l'index national des travaux publics canalisations, égouts assainissement et adductions d'eau avec fourniture de tuyaux

**FSD2** est l'indice des Frais et Services Divers 2<sup>ème</sup> catégorie base 100 en juillet 2004

ICHTTS10, Ao, Eo, TP10ao, FSD2o sont les dernières valeurs connues de ces indices au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

ICHTTS1, A, E, TP10a, FSD2 sont les dernières valeurs connues de ces indices au 1<sup>er</sup> jour de la période de consommation.

K 1<sup>er</sup> semestre 2024: 1,501954

K 2<sup>ème</sup> semestre 2024 : 1,415518

## Éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau vendu aux communes

(en euros)		1 <sup>er</sup> semestre 2024	2 <sup>ème</sup> semestre 2024	2 <sup>ème</sup> semestre 2023
<u>Redevance pour débits souscrits</u>				
Tarif annuel par l/s souscrit				
Toutes communes =	CEO	4 339,63	4 089,88	4 270,29
	Syndicat	2 211,57	2 211,57	2 211,57
		6 551,20	6 301,45	6 481,86
<u>Redevance de consommation (au m3)</u>				
01 juin au 30 septembre =	CEO	0,8467	0,7979	0,8331
	Syndicat	0	0	0
		0,8467	0,7979	0,8331
01 octobre au 31 mai =	CEO	0,6143	0,5789	0,6045
	Syndicat	0	0	0
		0,6143	0,5789	0,6045
<u>Redevance pour débits excédentaires</u>				
Tarif annuel par l/s de dépassement				
Toutes communes =	CEO	4 339,63	4 089,88	4 270,29
	Syndicat	8 145,92	8 145,92	8 145,92
		12 485,55	12 235,80	12 416,21

**PRIX DU M3 AUX COMMUNES**

COMMUNES	2023	2024
PIERREFEU	1,38€	1,35
LA CRAU	1,05€	1,04
CARQUEIRANNE	1,61€	1,62
HYÈRES	2,78€	2,13
LA LONDE	1,23€	1,23
BORMES LES MIMOSAS	1,55€	1,56
LE LAVANDOU	1,46€	1,46
COLLOBRIÈRES	1,17€	1,38
CARNOULES (2 l/s en secours)	0,00€	0,00

6 807 450 m<sup>3</sup> vendus au prix moyen de 1,466 euros/m<sup>3</sup> HT

**Produits facturés aux communes adhérentes**

Le syndicat perçoit une surtaxe de 1,705 M€ annuel qui est calculée sur les débits souscrits par les communes

Communes	Débits souscrits	Surtaxe Annuelle
Pierrefeu	49 L/S	108 K€
Carqueiranne	65 L/S	144 K€
Bormes les Mimosas	165 L/S	365K€
Collobrières	7 L/S	15K€
Hyères	180 L/S	398K€
La Londe Les Maures	83 L/S	184K€
Le Lavandou	165 L/S	365K€
La Crau	55 L/S	122K€
Carnoules	2 L/S	4K€
<b>Total</b>	<b>771 L/S</b>	<b>1 705K€</b>

Année	<b>2024</b>
<b>Produits fermiers (€)</b>	<b>8 039 540€</b>
<b>Surtaxe (€)</b>	<b>1 705 121€</b>
<b>Redevance Agence de l'Eau</b>	<b>277 291€</b>

**III – INDICATEURS DE PERFORMANCES**

**1- LES ASPECTS QUANTITATIFS**

Sur le plan quantitatif, le SIAECRET dispose actuellement d'une ressource en eau suffisante pour faire face aux besoins des communes. Cependant, les années de sécheresse successives ont diminué la disponibilité de la ressource au niveau du lac de CARCÈS.

La capacité maximale cumulée instantanée de production est de 900 l/s (73900 m<sup>3</sup>/j pour un fonctionnement en continu).

Il est donc indispensable que le SIAECRET mette en perspective, dans le cadre d'une politique à moyen et long terme :

- 1<sup>o</sup> Le renouvellement de canalisations,
- 2<sup>o</sup> Prendre en compte l'évolution des besoins de chaque commune,
- 3<sup>o</sup> La recherche éventuelle de nouvelles ressources,
- 4<sup>o</sup> La sécurisation par d'éventuelles interconnexions avec d'autres ressources ou réseaux.

Le SIAECRET a entamé des actions afin de sécuriser son approvisionnement : L'ensemble de ces actions a pour but de rendre le Syndicat moins dépendant de la ressource de CARCÈS, qui connaît un problème chronique pour alimenter la station de CARNOULES et lui permettre de sécuriser l'alimentation en eau des communes desservies par la branche Ouest aval du réservoir du VIET, et notamment les communes de CARQUEIRANNE, LA CRAU et la partie ouest de HYERES.

### **L'autonomie de stockage**

Le stockage de l'eau avant distribution, est assuré par 13 réservoirs d'une capacité globale de 18650 m<sup>3</sup>.  
Autonomie de pointe : 10 heures

### **2- La défense incendie**

Les communes ont l'obligation légale, d'assurer la réalisation et le bon fonctionnement des équipements et des ouvrages permettant la fourniture de l'eau destinée à la lutte contre les incendies « articles L2212-2 et L2216-2 du Code général des Collectivités Territoriales »

**Cette compétence étant communale, il n'appartient pas au SIAECRET d'assurer la défense incendie sur ces communes membres.**

Cependant, le SIAECRET a installé sur ses conduites, 24 poteaux d'incendie, qui fonctionnent correctement : quantité et pression nécessaires à chaque poteau incendie.

L'eau n'est pas facturée aux communes en cas d'incendie.

**Les communes membres définissent elles-mêmes, leur capacité de stockage propre afin de s'assurer d'une bonne autonomie, sans prendre en compte le stockage du SIAECRET.**

Le réseau du SIAECRET n'a pas vocation à assurer la protection incendie. Toutefois et de façon exceptionnelle, le SIAECRET peut accorder des branchements incendie dans les conditions suivantes :

- L'hydrant de défense incendie situé à l'aval du branchement incendie, appartient à la commune. Celui-ci est entretenu exclusivement par elle. En aucune manière, la responsabilité du SIAECRET ou de son fermier ne pourra être recherchée pour un quelconque défaut de fonctionnement de L'hydrant.
- Chaque branchement desservant un hydrant de défense incendie est équipé d'un compteur implanté sous regard. Le branchement incendie compte pour 0 l/s dans le débit souscrit par la commune. Les consommations du compteur sont relevées et facturées mensuellement à la commune.

**Il n'est pas tenu compte du dépassement de débit éventuel pendant les quatre jours qui suivent un incident, dûment justifié intervenant sur les installations communales (rupture de canalisation, panne de station de pompage) ou en cas d'incendie.**

### **3- QUALITÉ DE L'EAU**

*La qualité de l'eau est suivie par le fermier sous le contrôle de la A.R.S.*

La qualité de l'eau traitée est bonne, elle respecte les limites réglementaires, cela démontre l'adéquation de la qualité de l'eau brute avec les procédés de traitement.

La qualité de l'eau est contrôlée au niveau de l'eau brute, production et distribution. Des analyses et des contrôles sont réalisés par :

les exploitants des ouvrages amont

par la CEO dans le cadre de l'exploitation des ouvrages,  
par la ARS 83 dans le cadre des contrôles réglementaires,  
par la CEO dans le cadre de ses auto-contrôles.

#### Le contrôle de la qualité de l'eau

Le tableau suivant présente le nombre de résultats d'analyses réalisées sur l'ensemble des ressources.

	Contrôle sanitaire		Surveillance par le délégataire	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre de résultats d'analyses conformes	Nombre de résultats d'analyses conformes	Nombre de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	32	32	39	32
Physico-chimique	3 074	3 074	451	3 074

#### L'eau produite et distribuée

→ Conformité des paramètres analytiques

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	1	0		0	0	0	0
Nombre de prélèvements non conformes	0	0		0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	1	0		0	0	0	0
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Nombre de prélèvements conformes	1	0		0	1	0	0
Nombre de prélèvements non conformes	0	0		0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	1	0		0	1	0	0

#### 4- LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource	49 %	48 %	48 %	45 %	44 %	43 %	47 %

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
UP - USINE DE CARNOULES	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %	60 %
UP - USINE DES MAURETTES	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %
UP - USINE DU TRAPAN	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource pour chaque achat à un autre service d'eau potable	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SCP	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %	40 %

## IV- FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 1- COMPTE ADMINISTRATIF 2024

#### Les résultats de clôture

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 651 500,00	3 171 400,00	6 822 900,00
titres de recette d'au (b)	2 670 231,14	3 467 366,50	6 137 667,04
réductions de titres (c)		682 932,66	642 912,46
recettes nettes (d = b - c)	2 670 231,14	3 784 433,04	3 854 651,18
<b>DÉPENSES</b>			
Anticipations budgétaires totales (e)	3 651 500,00	3 171 400,00	6 822 900,00
Mandats émis (f)	2 611 773,41	1 452 234,61	3 064 008,02
Annulations de mandat (g)	6 000,00	23 487,87	29 487,87
Dépenses nettes (h = f - g)	2 605 773,41	1 428 746,14	3 474 520,10
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	64 457,70	515 616,30	350 074,00
(h - d) Déficit			

### 2-LES ENGAGEMENTS DU SIAECRET

La section d'exploitation du budget syndical est financée par la surtaxe assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe s'établit à 1 705 120, 52 €. La surtaxe représente 99 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice. La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevance acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur l'usine du Trapan de leurs antennes relais.

Notons sa relative stabilité depuis 2014, conséquence de la fixité de la surtaxe syndicale et de la maîtrise des dépenses de gestion. L'épargne brute équivaut l'autofinancement brut issu de l'exercice et présenté en amont.

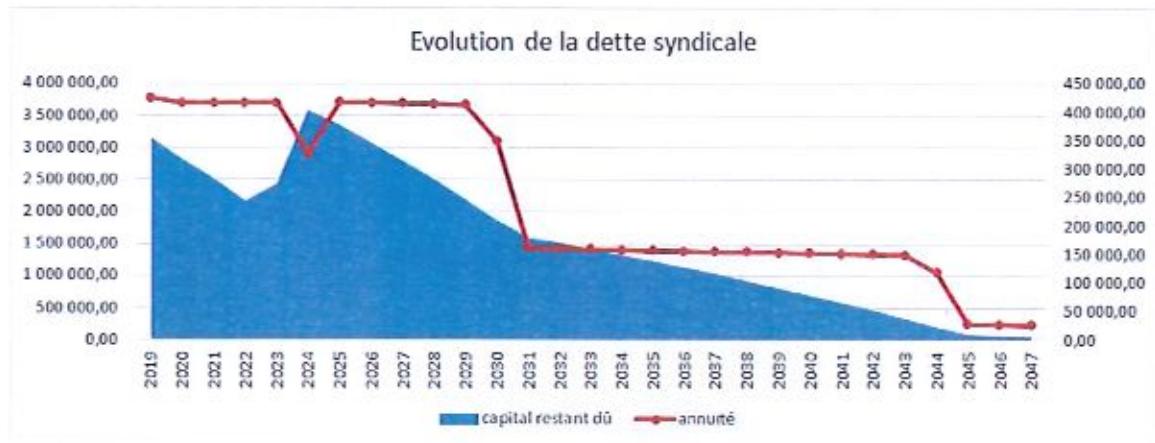
### 3-L'ÉTAT DE LA DETTE

La dette syndicale a été conclue intégralement à taux fixes. Elle comporte au 1<sup>er</sup> janvier 2025, trois emprunts en cours de remboursement :

Nom emprunt	Capital initial	Capital restant dû au 01/01/25	Durée restante	Taux
Emprunt 2024	700 000	700 000	25	3,36%
Emprunt 2023	600 000	570 000	23	3,89%
Canalisation Maurettes 2010	3 500 000	1 288 337	5	3,79%
<b>Total</b>	<b>4 800 000</b>	<b>2 558 337</b>		

La politique financière d'autofinancement du syndicat a permis un désendettement progressif jusqu'à fin 2022. En 2023 et 2024, le syndicat a du recourir à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. En 2024, un nouvel emprunt de 700K€ a été contracté sur 25 ans à 3.36%, à capital constant (annuité décroissante).

Le graphique suivant illustre l'évolution prospective de la dette syndicale en capital restant dû et l'annuité après la souscription de ce nouvel emprunt.



#### 4- SCHÉMA DIRECTEUR – PROGRAMME DES TRAVAUX SUR 10 ANS

- Le Syndicat a procédé à l'actualisation du schéma directeur de l'alimentation en eau potable datant de 2008.
- Les conclusions de cette étude, réalisée par le bureau d'études Artelia et restituée fin 2019, indiquent les points marquants suivants :
- Le bilan des besoins en eau potable des 9 communes à l'horizon 2035 et des ressources syndicales provenant des 3 usines de production est globalement suffisant,
- Des travaux sont cependant nécessaires à moyen terme pour :
- Assurer la sécurité des installations vis-à-vis des actes de malveillance,
- Sécuriser le réseau d'adduction vis-à-vis des casses, des coupures d'énergie et de l'évolution des besoins en eau,
- Augmenter la capacité de stockage des réservoirs d'eau traitée de l'usine des Maurettes en lien avec l'évolution de la demande,
- Assurer le renouvellement patrimonial des ouvrages et canalisations.
- Un programme de travaux à hauteur de 13 millions d'euros a ainsi été proposé pour les 10 prochaines années.

Fonction	Localisation	Travaux	Estim (€ TTC)	Année réalisation
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON / Part. BORMES	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC (tranche ferme)	1 015 000 €	2019-2020
Patrimonial Ouvrages	CARNOULES / ANGUILLON	Réhabilitation réservoirs (options 1 et 2)	665 000 €	2020
Patrimonial Réseau	CABASSON		1 242 000 €	2020
Sécurisation/actes de malveillance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Equipements	504 000 €	2021
Sécurisation/actes de malveillance	Ensemble SIACRET	Sécurisation des accès - Clôtures	534 000 €	2021
Sécurisation / Patrimonial Réseau	JASSONS / LA LONDE	Renforcement en DN400 sur 1,210 km	1 000 000 €	2021
Sécurisation/ Vulnérabilité	LES JASSONS / PETIT NICE	Automatisation de 3 vannes	72 000 €	2022
Sécurisation /coupure électrique	TRAPAN	Groupe Elec. Au réservoir COL TRAPAN	168 000 €	2022
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Diagnostic du GC (usine + 2 réservoirs)	18 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial Réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 1 : 1,975 km	1 200 000 €	2022
Sécurisation / Patrimonial réseau	LA LONDE	Renforcement en DN400 - Tranche 2 : 2,410 km	1 446 000 €	2022-2023
Patrimonial Réseau	LE LAVANDOU	Renouvellement DN200 sur 4,323 km	1 296 000 €	2024
Sécurisation stockage	MAURETTES	Nouveau réservoir 3 000 m <sup>3</sup>	1 920 000 €	2025/2026
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Diagnostic du GC (x2 réservoirs)	30 000 €	2027
Patrimonial Ouvrages	TRAPAN	Réhabilitation usine TRAPAN + 2 réservoirs suite diagnostic GC	420 000 €	2027
Patrimonial Réseau	PIERREFEU	Renouvellement DN500 sur 0,648 km	540 000 €	2028
Patrimonial Ouvrages	VIET 1 & 2	Réhabilitation réservoirs suite diagnostic GC	330 000 €	2028
Patrimonial Réseau	LA CRAU / LA BENOITE	Renouvellement DN250 sur 3,296 km	1 320 000 €	2029
<b>TOTAL TRAVAUX DE 2022 à 2030</b>			<b>13 720 000 € TTC</b>	
			1 372 000 € TTC/an	
	DIVERS	200 000 € TTC/an	200 000 € TTC/an	

### Les investissements réalisés en 2024 par le SIAECRET

#### *Usine du Trapan :*

En 2023, un diagnostic structurel de l'usine du trapan a révélé plusieurs problématique majeures :

- Une fissuration généralisée des ouvrages provoquant des infiltrations
  - Des analyses en laboratoire effectuées sur des prélèvements du décanteur et de la bâche d'eau traitée ont mis en évidence des résistances à la compression du béton anormalement faibles pour ce type d'ouvrage,
  - Un contexte géotechnique défavorable pouvant entraîner des tassements ou des mouvements de terrain.
- En 2024 une campagne d'investigations a été menée, cette expertise supplémentaire a permis de préciser un programme de travaux à engager.
- Mise en conformité d'une fosse septique du logement au Trapan.

#### *Réseaux :*

- Renouvellement et renforcement de la conduite de LA LONDE jusqu'au COL DU TRAPAN, tranche 2, ces travaux ont débuté 2 ème semestre 2024 et seront réceptionnés courant avril 2025,

**V-TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS**

	<b>EXERCICE 2024</b>
<b>INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE</b>	
Estimation de la population desservies	<b>121 755 Hab</b>
Nombre de communes membres	9
Nombre d'installation de production	3
Capacité de production m3/jour	73 900 m3
Débits souscrits	771
Débits de pointe l/s	582,28 l/s
Prix moyen du m3	1,466 €
Volume prélevé	7 344 142 m3
Volume produit	7 148 854 m3
Volume vendu	6 807 450 m3
Volume non comptabilisé	341 404 m3
<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées microbiologie (ARS )	100%
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées concernant les paramètres physico chimiques (ARS)	100%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ( collectivité et délégataire)	90%
Rendement global (usines et réseau)	96,2%
Rendement des usines	97,3%
Rendement du réseau de distribution (délégataire)	95,2%
Indice linéaire des volumes non comptés (délégataire)	7,50 m3/J/km
Indice linéaire de pertes en réseau délégataire	7,50 m3/J/km
Taux moyen de renouvellement (collectivité)	0,97%
Longueur total du réseau	124 KM
Indice d'avancement de la protection de la ressource (collectivité)	47 %

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau  
des communes de la Région Est de TOULON  
Maire de La Londe Les Maures,  
Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur,

**François de CANSON**

